



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit: **KLEIBERIT 706.1.50 ME**

- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Colle / Adhésif

- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

KLEIBERIT SE & Co. KG
Max-Becker-Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

- Service chargé des renseignements:

Téléphone: +49 7244 62 0
FAX: +49 7244 700 0
Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

- 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+45 8988 2286 France (français, anglais)
+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP

Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon le règlement CLP.

- 2.2. Éléments d'étiquetage

- Pictogrammes de danger néant

- Mention d'avertissement néant

- Mentions de danger néant

- Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- 2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

· N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylmethane	<0,1%
EINECS: 202-966-0	Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox.	
Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX	4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
	Limites de concentration spécifiques:	
	Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	
	Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	
	Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 %	
	STOT SE 3; C ≥ 5 %	

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1. Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**· Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**· Après contact avec la peau:**

Après contact avec le produit fondu, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide.

Rincer à l'eau chaude.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche avec d'eau abondamment.

Recourir à un traitement médical.

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1. Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Isocyanates

Oxyde d'azote (NOx)

piste: Cyanure d'hydrogène (HCN)

· 5.3. Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.**· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.**· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.**· 6.4. Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de poussière.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le récipient bien fermé.
- Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- DNEL

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

Dermique DNEL courte terme 50 mg/kg (homme)

Inhalatoire DNEL courte terme 0,1 mg/m³ (homme)DNEL long terme 0,05 mg/m³ (homme)

· PNEC

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

PNEC-eau douce 1 mg/l (non spécifié)

PNEC-l'eau de mer 0,1 mg/l (non spécifié)

PNEC-libération périodique 10 mg/l (non spécifié)

PNEC-sédiments d'eau douce 1 mg/kg (non spécifié)

PNEC-sol 1 mg/kg (non spécifié)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 1 mg/l (non spécifié)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane

BAT (Suisse) 10 µg/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan

N° CAS - Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------------------------------------	------	--------	-------

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethaneVLEP (France) Valeur momentanée: 0,2 mg/m³, 0,02 ppmValeur à long terme: 0,1 mg/m³, 0,01 ppm

AR, C2, concs. mesurées sur une durée de 5 min

VL (Belgique) Valeur à long terme: 0,052 mg/m³, 0,005 ppmVME (Suisse) Valeur momentanée: 0,02 mg/m³Valeur à long terme: 0,02 mg/m³

SB;als Gesamt-NCO gemessen

· 8.2. Contrôles de l'exposition 8 heures

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire: Filtre A/P2 (EN 14387)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 3)

- **Protection des mains:**
Gants de protection
Gants résistant à la chaleur
- **Matériau des gants** Gants en cuir
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Risques thermiques** Risque de brûlure lors du traitement thermique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· État physique	Solide
· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Légère
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non déterminé.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	>200 °C
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	A température ambiante: Non applicable
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 1,1 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Solide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	Non applicable.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 4)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1. Réactivité**

voir l'article 10.3

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.· **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Isocyanates· **Indications complémentaires:**

Même en respectant les températures d'application prescrites, les colles thermofusibles libèrent des vapeurs, souvent malodorantes. Si les températures prescrites sont dépassées considérablement pendant une période prolongée, il peut se dégager des produits de décomposition nocifs. C'est pourquoi il faut veiller à éliminer ces vapeurs, par exemple à l'aide d'un système d'aspiration approprié.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques· **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylmethane**Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat) (84/449/EWG, B.1)Dermique LD₅₀ >9.400 mg/kg (lapin) (OECD 402)Inhalatoire LC₅₀ /4 h 1,5 mg/l (non spécifié) (Calculation (ATE))· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 5)

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1. Toxicité**· **Toxicité aquatique:****101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane**LC₅₀ >1.000 mg / l / 96h (poisson)EC₅₀ >1.000 mg / l / 24h (daphnia)IC₅₀ >1.640 mg / l / 72h (algue)· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.6. Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Aucune pollution des eaux connue.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Après solidification, de petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport· **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**· **Classe**

néant

· **14.4. Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA**

néant

· **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable.

· **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 6)

- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

- **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.

· **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

- **Numéro de la version précédente:** 1

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 06.12.2021

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 06.12.2021

Nom du produit: KLEIBERIT 706.1.50 ME

(suite de la page 7)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

F